

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.

▲ PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 1<sup>er</sup> décembre 1842.

Il n'y a en France que trois écoles vétérinaires; celle de Lyon est la plus importante par ses travaux scientifiques. Le gouvernement veut aider à son développement et en faire en quelque sorte une école modèle; ses vues sont bonnes, et, à moins d'avoir d'étranges préventions, on ne peut se refuser à en reconnaître l'utilité. Cependant un journal de cette ville, le *Réparateur*, dans son numéro d'hier, contre le projet d'agrandissement, s'élève, dans son numéro d'hier, contre le projet d'agrandissement, et se demande « s'il ne serait pas possible d'ajouter sur un autre point aux édifices de l'école. » Son objection est puisée dans le désir qu'il a de voir conserver dans son intégralité l'église de l'Observance; il provoque la commission archéologique de Lyon à montrer si elle veut et peut quelque chose pour le maintien des monuments qui méritent de rester debout.

Quant à nous, nous conseillons à la commission archéologique d'utiliser mieux son temps; elle ne pourra jamais faire croire que l'église de l'Observance ait une grande valeur artistique. Les efforts qu'elle ferait d'ailleurs dans l'intérêt de sa conservation seraient d'autant moins convenables qu'il ne s'agit pas de détruire l'église, mais d'en sacrifier une partie, avec condition de maintenir et de restaurer ce qui présente le plus d'intérêt comme monument, comme art.

Aujourd'hui, l'église sert de magasin à fourrages et d'atelier de sculpture; les fenêtres, les toitures sont brisées en plusieurs endroits, et les murs endommagés. Depuis plus de cinquante ans, on n'a rien fait pour la préserver des ravages opérés par le temps et l'intempérie des saisons. Si la commission archéologique de Lyon avait jugé qu'elle fût au nombre des monuments à conserver, elle aurait donc oublié complètement son devoir en ne faisant, depuis tant d'années, aucune démarche pour obtenir les moindres réparations; on pourrait lui reprocher, ainsi qu'au clergé, ainsi qu'à notre municipalité, l'incurie qu'on a montrée.

Nous aimons mieux croire que si on laisse cet édifice sans réparation, c'est qu'on n'a pas jugé, d'une part, qu'il fut au nombre des monuments à conserver; d'autre part, qu'il pût dans ce quartier avoir une utilité réelle. On a parlé d'y établir une nouvelle paroisse, mais les besoins du culte ne l'exigent pas. Les habitants qui se trouvent près de l'école vétérinaire sont fort peu nombreux, et ce n'est pas pour de petites agglomérations qu'on doit créer des subdivisions ecclésiastiques. Il importe au contraire qu'à chaque paroisse se rattache une portion notable d'habitants.

D'ailleurs, dans le projet, et c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue, on ne se propose pas de détruire l'église, mais d'en sacrifier une partie sans intérêt, et de restaurer celle qui présente quelques vestiges d'art. Il ne s'agit pas de priver les habitants voisins des chances d'avoir près de leurs domiciles un temple, mais de les en doter. Aujourd'hui, ils n'ont rien qu'une vaine espérance. Avec l'adoption du projet, cette espérance devient en quelque sorte une réalité. S'ils n'ont pas une église aussi vaste que par le passé, ils ont une chapelle plus que suffisante pour les contenir tous; car la portion conservée et restaurée pourra donner place à plus de six cents personnes. Qu'on nous dise donc si elle ne sera pas parfaitement en harmonie avec la quantité d'habitants qui se trouvent trop éloignés des édifices actuels du culte.

Au lieu de s'opposer au projet, le *Réparateur* aurait dû lui donner son approbation complète; si des objections pouvaient être soulevées, ce n'est pas de son côté qu'on devait les attendre. Dans cette affaire, il se montre plus zélé pour les besoins du culte que M. de Bonald lui-même, qui, après avoir examiné avec soin les

plans de l'architecte chargé de l'agrandissement de l'école vétérinaire, lui répondit: « Vous voulez nous restaurer une chapelle, et aujourd'hui nous n'avons rien, dans vingt ans nous n'aurons rien encore; je ne puis hésiter à vous donner mon assentiment. »

Le *Réparateur* trouvera-t-il dans le sein du conseil municipal des organes de son opinion? Nous ne le pensons pas. Il est des propositions d'une utilité si éclatante qu'il est difficile de s'y montrer opposé, et jamais proposition ne fut plus admissible que celle du gouvernement. Voici comment on peut la résumer:

En l'état, qu'est-ce que l'église de l'Observance? une ruine. Que veut-on restaurer? la portion la plus importante.

Les édifices religieux font-ils défaut dans notre cité? non. L'école vétérinaire y est-elle d'une haute utilité? oui. D'un côté aucun intérêt précis, de l'autre un intérêt réel et déterminant; d'un côté des choses utiles à faire, de l'autre une chose de peu d'intérêt à détruire sous condition de restaurer ce qui a une valeur réelle. La proposition ainsi résumée peut-elle laisser la moindre incertitude dans les résultats de la délibération qui doit s'ouvrir prochainement? Nous ne le pensons pas.

Nous devons croire qu'après plus amples réflexions, le *Réparateur* lui-même retirera ses observations pour reconnaître avec nous qu'elles manquent de sérieux, et qu'une école agrandie, une chapelle mise en état, valent mieux qu'une école insuffisante annexée à un vieux vaisseau d'église qui tombe chaque jour en ruine, et qui est destiné à une destruction complète si on ne saisit l'occasion qui se présente d'en sauver la plus importante portion.

### NOUVELLES DE LA CATALOGNE.

BARCELONNE, le 24. — Le bombardement qui devait commencer à midi a été suspendu.

La junte était en pourparlers avec le général Van Halen qui réclamait les régiments prisonniers.

Les Français et les étrangers étaient à bord des bâtiments français.

Les consuls de toutes les puissances avaient protesté; ceux de France et d'Angleterre étaient encore à terre, et les autres à bord du *Méléagre*.

Du 25. — Barcelonne est toujours sous le coup de la menace du bombardement.

La garde nationale consent à ce que les troupes prisonnières rejoignent le général Van Halen, sans armes, conformément à la capitulation.

La junte directrice perd de son action. Les chefs de l'insurrection sont eux-mêmes étonnés de leurs succès.

Le peuple est disposé à tirer des fenêtres; mais il craint le bombardement.

Si le mouvement ne gagne pas les provinces, cette levée de boucliers n'aura pas de suites.

Les étrangers sont toujours à bord des bâtiments français. Campredon a reconnu la junte.

Terrades a échoué dans le Lampourdan.

Le *Papagayo* du 25 annonce que Valence s'est insurgée.

### On lit dans l'Emancipation:

Les journaux de Madrid sont du 24.

Le bruit se répand que le cabinet Rodil aurait l'intention de faire un coup d'état contre la presse; aussi les journaux coalisés portent-ils, stéréotypés en gros caractères, l'article 2 de la constitution qui garantit la liberté d'écrire et le serment solennellement prêté le 10 mai 1841 par le régent, serment où il promettait d'observer la constitution en permettant de lui désobéir s'il agissait autrement.

Au reste, une preuve que le cabinet aurait de mauvaises intentions existe dans l'insolence des feuilles stipendiées, qui provoquent ouvertement Espartero à remplir sa mission, à gouverner coûte que coûte. Un autre symptôme que ce cabinet, né d'une manœuvre extra-parlementaire,

ne respecterait peut-être pas les cortès, s'il l'osait, c'est que M. Prim, député catalan, n'a pu obtenir de passeport, soit pour Barcelonne, soit pour le quartier-général de Van Halen. Sa popularité pouvait cependant rendre de grands services. Malheureusement pour Rodil, la milice est déterminée à ne pas laisser violer les lois.

La connaissance de la proclamation en date du 19, par laquelle la junte s'élève contre le gouvernement d'Espartero, contre la régence unique et en faveur du mariage de la reine avec un prince espagnol, a produit une grande sensation à Madrid.

On dit que le général Seoane est nommé capitaine-général de la Catalogne, en remplacement de Van Halen, et sera remplacé lui-même par Iriarte dans la capitainerie-générale de Madrid. Ce serait un acte trop impolitique pour y ajouter foi, car Seoane a, dans le sein du sénat dont il est membre, prononcé le discours le plus absurde et le plus frénétique, non seulement contre les insurgés, mais contre toute la Catalogne en général, qu'il a déclarée ingouvernable.

Toutes les forces militaires disponibles dans la division de Cadix ont reçu l'ordre d'aller renforcer la station de Barcelonne; la frégate *Maria-Christina*, qui se trouvait dans les eaux de Galice, a reçu le même ordre. Le chef d'escadre Baldasano va prendre le commandement de la station. Les généraux Serrano, Cortinez et Lacarte, ce dernier commandant des provinces de Ciudad-Réal et Tolède, ont reçu ordre de rejoindre le quartier-général du régent. Le nombre des troupes qui vont se trouver réunies est estimé à 12,000 hommes environ.

A Valence, un commencement de mouvement a eu lieu. Le 20, à la réception du courrier de la Catalogne, la plus vive agitation se manifesta; les tambours de la milice battirent la générale. Une partie de la force citoyenne s'établit sur la place du marché et s'y entoura de barricades; une autre partie s'empara de l'hôtel-de-ville.

A trois heures, le chef politique Camacho fit publier un *bando* qui déclarait illégal le fait d'avoir battu la générale. Bientôt après la loi martiale fut proclamée; mais la force établie au marché ne voulut pas en laisser faire la publication dans ce quartier. Il s'agissait même un moment de nommer une junte.

Mais dans la nuit la milice nationale s'est peu à peu retirée, et la troupe, qui était réunie de son côté sur la place de Villarsa, s'est emparée des barricades abandonnées. Le lendemain, l'ordre, qui n'avait jamais été sérieusement troublé, était aussi parfait que possible; mais il ne faudrait pourtant qu'une étincelle, comme par exemple la nouvelle du bombardement de Barcelonne, pour que cette fois il y eût insurrection, car Valence est dégarinée de troupes.

— Le 22, ainsi qu'on le prévoyait, les chambres ont été suspendues. Le général Capaz, en grand uniforme, est monté à la tribune de la chambre des députés et a lu le décret suivant:

### DÉCRET.

Comme il n'était pas possible que, durant mon absence, dont les corps législatifs ont en connaissance, ainsi que celle du président du conseil des ministres, qui l'est en même temps de la guerre, motivées toutes les deux par les événements de Barcelonne, il y eût entre les cortès et le gouvernement la prompte, franche et active communication qui doit exister dans les circonstances ordinaires pour la discussion des projets de loi et des graves questions qui sont soumises à leur délibération; comme il n'est pas également possible que, pendant mon absence et celle du président du conseil, le ministère puisse s'acquitter avec toute sa liberté des fonctions qui lui sont confiées et les exercer devant la représentation nationale; désirant aussi éviter les graves inconvénients qui pourraient survenir de quelque complication dans les circonstances actuelles; comme régent du royaume pendant la minorité de S. M. la reine dona Isabelle II, et en son nom royal, usant de la prérogative que me concède l'article 26 de la constitution, et me conformant à l'avis du conseil des ministres, j'ai décrété ce qui suit:

Article unique. Les cortès sont suspendues.

Espartero était attendu le 25 au matin à Saragosse.

## FEUILLETON DU CENSEUR.

### LES FIANCES DES CLAIRES.

VI.

#### LA POINTE DE MORTE-FEMME.

Trois semaines environ après les événements du chapitre précédent, les personnages que nous avons trouvés causant sur le pont du moulin de Barrabas sortirent du cabaret du *Soleil-Levant* avec la physionomie ouverte d'hommes qui ont commencé la matinée d'une manière convenable, c'est-à-dire en buvant quelques verres de genièvre pour se prémunir contre la crudité des brouillards.

Le meunier et l'aubergiste portaient leurs casaques des dimanches; maître Hilarion-Magloire avait fait à son justaucorps de ratine les honneurs inaccoutumés d'un coup de brosse, et il existait ce jour-là, dans ses allures, quelque chose d'important et de réservé qui piquait singulièrement la curiosité de l'aubergiste. Lorsqu'ils furent arrivés sur le pont, en face de la Grande-Claire, les deux personnages poussèrent une exclamation de surprise.

— *Tonneau de grâce!* s'écria l'homme du robinet, suis-je bien éveillé? Regardez donc, voisins, n'est-ce point la hutte du chasseur que je vois là-bas, à sa place, au milieu de la Grande-Claire?

— *Mirabile visu!* fit le magister, le fait est vrai, et pourtant les dragons qui poursuivaient le jeune de Willems pendant la fameuse nuit de tempête affirmèrent avoir vu l'île et la hutte se changer en une montagne de fumée noire et disparaître dans les nuages... Vous n'ignorez pas, au reste, que l'on n'a plus entendu parler depuis ce jour ni du chasseur à la hutte, ni du pêcheur aux anguilles.

— Il y a là-dedans quelque manigance avec le diable, dit à son tour le meunier en retenant un sourire, car il est évident que voilà là-bas la hutte.

— A propos, voisin, reprit le maître d'école, avez-vous vu défilier les dragons, hier soir?

— Oui, vraiment, répondit l'aubergiste, et c'eût été plaisir de regarder leurs casques briller au derniers rayons du soleil couchant, si les coquins avaient eu soin de régler leurs comptes avant de partir.

— Après tout, dit le meunier, leur départ est une bénédiction pour le pays: une fille ne pouvait mettre le pied dehors sans craindre de mauvaises rencontres.

— Chacun prêche pour son saint, fit maître Hilarion, mais je gagerais que vous ne savez pas pourquoi on a éloigné les dragons.

— Est-ce que vous savez des nouvelles? demanda l'aubergiste. Parlez hardiment, maître, vous savez que vous n'avez point affaire à des langues indiscrettes.

— J'en ai long à vous dire, fit le magister avec importance. Vous savez donc que les rebelles et les fanatiques des Cévennes ont battu les ar-

mées du roi; M. le maréchal de Villars a été forcé de traiter avec les protestants qui ont obtenu...

— Le rétablissement de l'édit de Nantes? interrompit l'aubergiste. Pas possible, maître!

— Et cela n'est pas non plus, reprit le maître d'école; si vous m'aviez laissé achever, vous... vous ne m'auriez pas interrompu. Je vous disais donc que Jean Cavalier, le chef des religionnaires, a obtenu sa grâce, la permission de suivre son culte, et a été nommé colonel d'un régiment avec pouvoir de choisir ses hommes parmi ses co-religionnaires, lesquels jouiront de la même liberté de culte que lui; mais vous ne devineriez jamais quel est le capitaine du régiment de Cavalier.

— Non, ma foi! répondit le meunier qui, contre son habitude, paraissait s'intéresser vivement aux paroles du magister.

— Eh bien! c'est le fils du baron de Willems, l'ancien maître du château détruit, ce même Léon de Willems que l'on poursuivait si chaudement il y a trois semaines sur les marais, et qui s'est échappé on ne sait comment, quoiqu'il soit facile de deviner par quels moyens un hérétique peut échapper à une mort certaine.

Une double exclamation de surprise accueillit cette nouvelle, et le meunier fit au maître d'école plusieurs questions pour s'assurer s'il disait la vérité.

— On ajoute, reprit le magister, que le vieux baron, qui s'était échappé, a obtenu sa grâce par l'entremise de son fils. Quand j'y pense, si le pauvre jeune homme arrivait tout d'un coup ici aujourd'hui, ce serait pour lui un triste spectacle que de voir la belle fille qu'il adorait passer entre les bras d'un autre.

— Les feuilles tombent, les vieillards meurent et les vierges se marient, tout cela est dans la nature, répondit philosophiquement le meunier.

Le bruit d'une brillante cavalcade qui entraînait dans le village, aux acclamations des paysans écarvillés, interrompit la conversation des trois voisins.

— C'est le marié qui arrive! s'écria l'aubergiste.

Il s'élança aussitôt, suivi du maître d'école, du côté où venait le bruit, tandis que le meunier, moins curieux, se retirait lentement vers sa porte, afin de laisser le pont libre aux nobles cavaliers. Un instant après le jeune comte Guillaume d'Oisy s'avança à la tête de son cortège. Il était splendidement vêtu, et les jeunes seigneurs qui marchaient à sa suite portaient des costumes d'une richesse presque égale à celle du sien. Néanmoins, il y avait dans sa figure quelque chose de sombre et d'inquiet qui contrastait bizarrement avec la joie générale. La cavalcade traversa les deux ponts du moulin de Barrabas, et se rendit au château de Brichambault. Dès qu'ils eurent mis pied à terre dans la cour d'honneur, le marquis s'avança au devant d'eux jusque sur le perron, et les introduisit, avec la courtoisie étudiée d'un seigneur de l'ancienne cour, dans une vaste salle peu éclairée où la mariée était assise au milieu d'un groupe de vieilles parentes éloignées.

Blanche semblait totalement indifférente à ce qu'il se passait autour d'elle;

sa figure était aussi pâle que son costume de mariée, et ses doigts d'ivoire jouaient machinalement avec un ruban de sa robe. Cependant, elle relevait la tête de temps en temps, et parcourait d'un regard terne et vague le cercle de vieilles duchesses qui l'entourait. Elle semblait ensuite s'examiner elle-même avec étonnement. Muette, sourde, ne répondant point aux paroles qu'on lui adressait, elle ne parut même pas remarquer l'entrée des nouveaux venus, et ne fit point le moindre geste pour répondre à la salutation profonde que lui adressait son futur époux. Néanmoins, lorsque son père la pria, d'une voix douce et presque calme, de donner la main au comte Guillaume pour se rendre à l'église, elle obéit à cet ordre, si bénévole en apparence, avec la ponctualité d'une machine, et monta à cheval avec la précision d'un automate qu'on ferait mouvoir.

La troupe se mit aussitôt en marche, au bruit de mille acclamations, et se dirigea vers la paroisse de Palluel, où devait se célébrer la cérémonie nuptiale. La messe commença aussitôt après leur arrivée, et, lorsqu'on en vint au moment décisif, Blanche répondit aux questions du prêtre d'une voix pleine et ferme, dans laquelle on n'aurait pu remarquer la plus légère altération, ni le moindre tremblement. Son père fut tellement satisfait de sa conduite, qu'il s'approcha d'elle, et lui dit tout bas en lui pressant la main:

— Vous êtes une bonne fille!

Un sourire amer et étrange dilata sa figure de marbre, et elle répondit d'un ton calme:

— Je vous ai obéi.

Elle rejoignit alors son époux qui l'attendait à la tête du cortège; ils défilèrent lentement sous le portail gothique et traversèrent le cimetière qui entourait l'église. Ils allaient en franchir l'entrée, lorsqu'un homme, sortant brusquement de derrière un pilier, leur barra le passage. L'étranger était grand, svelte et jeune; un large manteau brun l'enveloppait, et ses bottes, couvertes de poussière, annonçaient qu'il venait de faire une longue route. Sa figure, terminée par une barbe noire et effilée, était d'une pâleur cadavéreuse, et le feutre qui couvrait sa tête ajoutait encore à l'expression sombre de ses traits. Il y avait dans la brusque apparition et dans le regard farouche de cet homme quelque chose de si terrible, que la foule s'écarta devant lui. Le comte Guillaume changea de couleur et fit trois pas en arrière, de manière que Blanche se trouva face à face avec l'inconnu. Alors ils se considérèrent tous deux en silence, lui avec l'air du plus profond désespoir, et elle avec une résignation mêlée de terreur.

— Venez-vous pour me tuer, Léon? fit-elle d'une voix basse mais calme.

— Avez-vous été forcée à cela? demanda-t-il.

— J'ai obéi, reprit-elle; mais pourquoi n'êtes-vous pas venu plus tard?

Un long murmure courut alors parmi les cavaliers qui se trouvaient les plus rapprochés; Léon venait d'être reconnu par le marquis de Brichambault, et plusieurs voix s'élevaient déjà:

— A mort! à mort le huguenot!

Léon promena autour de lui un regard qui fit baisser tous les yeux; puis, entr'ouvrant son manteau qui recouvrait un brillant costume de ca-

La nouvelle de la coopération navale offerte par le ministre anglais à Espartero est confirmée par une lettre particulière de Madrid, publiée dans le *Mémorial bordelais* du 26. D'après cette lettre, M. Aston n'aurait pas seulement offert l'aide de la marine anglaise, mais aussi des secours pécuniaires pour parer aux dépenses urgentes. Cet empressement de M. Aston prouve que ses instructions diplomatiques tendent à obliger Espartero, afin d'arriver par tous les moyens au but du traité de commerce qui se poursuit depuis 1839 par le cabinet de Saint-James.

#### On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

Dans la séance des cortès du 16 novembre courant, le gouvernement espagnol a présenté au congrès un projet de loi d'une haute portée financière et politique.

L'article 1<sup>er</sup> autorise le gouvernement à contracter un emprunt de 600 millions de réaux. L'article 2 applique au paiement des intérêts et à l'amortissement du capital de cet emprunt tous les revenus de l'état et généralement le produit de toutes les impositions ; mais il affecte plus spécialement à cet objet l'augmentation de recettes que devront produire au profit du trésor les modifications que les chambres seront appelées à apporter aux tarifs des douanes, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie.

Il y a quelque temps déjà que l'amitié désintéressée des Anglais était allée jusqu'à faire à l'Espagne l'offre libérale d'un emprunt considérable, à la condition d'un traité de commerce concernant les tissus de coton ; ils ne demandaient d'autre garantie que l'augmentation de cette nouvelle branche d'importation ne pouvait manquer de produire dans les recettes des douanes. Cependant nous devons dire que la *générosité* britannique ajoutait à cette condition une petite précaution : c'est que le montant de ces droits, affecté au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt, serait payé en Angleterre, au moment de l'expédition pour l'Espagne, entre les mains des Anglais eux-mêmes, toutefois avec l'intervention et le contrôle d'une commission composée d'Espagnols. Le gouvernement d'Espagne refusa.

Il n'y a pas long-temps qu'on a parlé d'une nouvelle offre à peu près semblable, dans laquelle les Anglais ne demandaient plus à retenir que la moitié desdits droits ; ces conditions furent encore refusées par l'Espagne. Enfin, dans les derniers jours de l'interrègne des chambres, on a ressuscité l'idée d'un emprunt offert par l'Angleterre à des conditions qu'on ignore en détail, mais toujours basées sur un traité de commerce.

Nous appelons sur ces faits, si graves, toute l'attention de nos lecteurs ; qu'ils veuillent bien remarquer la différence frappante qui existe entre la ligne de conduite tenue par les gouvernements anglais et français. Tandis que l'opiniâtre pensée qui préside d'une manière si fatale à la direction de nos affaires extérieures, prenant mensongèrement pour prétexte la méfiance occasionnée par l'imprévoyance diplomatique de M. Guizot et par la vaniteuse inexpérience de M. de Salvandy, néglige tout-à-fait, ou plutôt abandonne systématiquement le soin de notre influence politique au-delà des Pyrénées, pendant le même temps l'Angleterre ne cesse de poursuivre son but ; elle travaille sans relâche à asseoir sa puissance en Espagne pour dominer enfin toute la péninsule.

L'Espagne n'a jamais eu et ne peut avoir rien à attendre de M. Guizot et consorts ; et on dirait, en vérité, que c'est un parti pris de la part du cabinet des Tuileries de la forcer à se jeter, de guerre lasse, dans les bras de l'Angleterre. Mais elle n'en viendra pas, nous l'espérons, à ces extrémités du désespoir. Elle ne suivra pas l'impulsion de la colère et de l'irritation extrêmes qu'elle doit nourrir contre notre ministère national. Non, elle ne se livrera pas à la merci de la Grande-Bretagne. L'exemple de cette colonie anglaise qu'on appelle le Portugal doit lui servir de leçon. Elle ne voudra pas à son tour se suicider comme nation.

L'Espagne aurait tort de confondre le peuple français avec le ministère Guizot ; elle ne doit pas ignorer que toute la France libérale éprouve pour elle la plus vive sympathie, et que chez nous les cabinets sont bien passagers. Aussi croyons-nous que, si les cortès croient devoir autoriser le régent à négocier l'emprunt de 600 millions de réaux, elles ne l'autorisent pas à conclure le traité de commerce avec l'Angleterre ; car ce serait livrer la nation espagnole, pieds et poings liés, au gouvernement le plus égoïste et le plus envahisseur qui fût jamais.

Les cours royales vont être prochainement appelées à faire pour la troisième fois l'application de l'article 696 du code de procédure civile qui leur attribue la désignation des journaux aptes à publier les annonces judiciaires. Les désignations faites en 1840 et en 1841 n'ont pas généralement obtenu l'assentiment de l'opinion publique. Si les cours royales de Bordeaux et d'Amiens ont témoigné, par tout ou partie de leurs désignations, que la politique n'entraînait pour rien dans les décisions qu'elles avaient à prendre, il n'en a pas été de même des autres cours dont les désignations ont, au contraire, montré d'une manière beaucoup trop évidente qu'elles ne consultaient pas seulement l'intérêt des justiciables pour se fixer sur les choix qu'elles étaient appelées à faire.

Toutefois, le passé est aujourd'hui loin de nous, et le moment n'est pas opportun pour récriminer contre la manière dont les

cours royales ont usé du droit dont elles étaient investies de donner la préférence à tel journal plutôt qu'à tel autre ; nous croyons qu'il vaut mieux rappeler dans quel but l'ancienne législation a été modifiée, et ce que la loi nouvelle a voulu garantir. La loi nouvelle a été faite pour assurer aux insertions judiciaires la plus grande publicité au meilleur marché possible. Eh bien ! nous avons le droit de le dire, le but du législateur n'a pas été atteint. La publicité n'est guère devenue moins coûteuse que parce que le nombre des insertions a été diminué ; mais tous les hommes d'affaires, avoués, notaires, huissiers, etc., se plaignent de ce que les insertions faites dans la plupart des feuilles désignées par les cours royales ne reçoivent qu'une publicité bien limitée et bien restreinte ; bien souvent même il a fallu que, dans l'intérêt des mineurs ou des expropriés, des insertions supplémentaires fussent autorisées par le président du tribunal dans d'autres journaux que ceux qui avaient été l'objet des préférences des cours royales.

Il y a donc nécessité pour elles d'examiner un peu plus sérieusement si elles ne blessent pas les intérêts des justiciables en refusant les annonces judiciaires à des journaux qui disposent d'une grande publicité pour les donner à d'autres qui ne se recommandent pas précisément par une riche clientèle d'abonnés. Nous admettons que les cours royales, en désignant ces journaux de préférence aux autres, aient pu penser que cette désignation leur amènerait des abonnés ; mais à cet égard l'expérience est faite. Les feuilles désignées pour recevoir les annonces judiciaires n'ont vu s'accroître leur prospérité que du produit des annonces enterées dans leurs colonnes ; il ne leur est pas venu un abonné de plus, leur obscurité est restée la même.

Les cours royales, en présence de ce résultat, persisteront-elles dans leurs décisions de 1840 et de 1842 ? s'obstineront-elles à méconnaître l'esprit de la loi et à repousser du bénéfice ou du partage des annonces judiciaires les journaux qui peuvent donner à ces annonces la plus grande publicité ? Nous ne voulons pas le croire. Ce serait un scandale que rien ne saurait plus justifier aujourd'hui qu'il est démontré d'une manière aussi claire que le jour que presque tous les journaux qui ont été jusqu'à présent désignés manquent de la première condition que la loi, dans son esprit, sinon dans son texte, exige impérieusement : la publicité. Nous ajouterons comme dernière considération que si les cours royales ont cru qu'en spoliant les journaux de l'opposition du profit bien légitime des annonces judiciaires, elles parviendraient à ruiner ces journaux et à les frapper de mort, elles se sont trompées. Sans doute quelques uns de ces journaux ont pu souffrir de la décision prise contre eux en dehors de toutes les règles du droit et de la justice ; mais la sympathie publique leur est venue en aide, et leur prospérité s'est à peine ressentie du coup qui leur avait été porté. Les seules, les véritables victimes des décisions des cours royales, ce sont les justiciables d'abord, puis les cours royales elles-mêmes, dont la considération n'a rien gagné dans cette croisade malheureuse entreprise contre la presse indépendante, qui est toujours debout, et qui est assez vigoureuse pour résister à toutes les attaques que les passions politiques peuvent inspirer contre elle. \*

#### Paris, le 29 novembre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La lutte est commencée dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Le scrutin s'est ouvert aujourd'hui à dix heures, dans les trois sections dont se compose ce collège, pour l'organisation des bureaux. Cette opération a ordinairement peu d'importance ; mais les partis se sont cette fois si nettement posés l'un contre l'autre, que le résultat de cette première épreuve pourra jusqu'à un certain point faire présager le résultat définitif.

Le ministère n'a rien négligé pour assurer le triomphe de M. Jacqueminot. Depuis huit jours, on adresse chaque matin à tous les électeurs de l'arrondissement les feuilles dans lesquelles le candidat de la cour est recommandé et élevé jusqu'aux nues ; cette distribution seule coûtera à la caisse des fonds secrets plus de 25,000 fr. Le scandale d'une aussi énorme dépense ne saurait être égalé que par le scandale des déclamations que les organes du parti conservateur font entendre. Un de ces journaux ne dit-il pas ce matin que les électeurs qui ne voteront pas pour M. Jacqueminot veulent le pillage des propriétés ?

Nous avons espéré pouvoir donner des nouvelles du dépouillement des scrutins relatifs à la formation des bureaux

définitifs pour l'élection du 1<sup>er</sup> arrondissement ; mais les renseignements qui nous arrivent nous apprennent que le résultat du scrutin dans les trois sections ne sera guère connu avant cinq heures et demie. On le comprend de reste : il y a dans chaque section cinq noms qui doivent sortir de l'urne avec le titre de scrutateur ; l'opposition et le parti conservateur ayant chacun cinq candidats, cela fait un dépouillement portant sur dix noms, à la mairie, au Trésor et rue de l'Arcade.

Nous avons annoncé, il y a bientôt trois semaines, qu'il était question du remplacement de M. Cavé dans les fonctions de chef de la division des beaux-arts. Nous apprenons aujourd'hui que M. Cavé a cessé ses fonctions. Nous faisons des vœux, et toutes les personnes qui ont affaire à la division des beaux-arts partageront notre pensée, pour qu'on donne à M. Cavé pour successeur un homme dont les antécédents et la moralité garantissent des décisions équitables et désintéressées.

Divers bruits circulent sur l'avenir réservé à M. Cavé. Les uns disent qu'il va être nommé conseiller d'état ; d'autres prétendent au contraire qu'il va se retirer dans ses terres. Nous croyons que ces derniers sont les mieux informés.

M. Caumartin, l'assassin de M. Sirey, s'était rendu à Paris pour s'y constituer prisonnier, croyant que c'était devant la cour d'assises de la Seine que son procès devait s'instruire à ce sujet. M. le procureur du roi lui ayant déclaré qu'il n'avait reçu aucune plainte contre lui, et que par conséquent il n'avait aucun motif de le faire arrêter, M. Caumartin s'est mis en route pour Bruxelles. Il est accompagné de M. Plougoum, qui doit présenter sa défense devant le jury belge.

Le sieur Lenormand, ex-commissaire central de police, condamné par contumace par la cour d'assises de la Haute-Garonne pour prévarication et concussion, dont on a annoncé récemment l'arrestation à Paris, vient d'être dirigé sur Toulouse, à la disposition de M. le procureur-général, pour purger sa contumace.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE.

Cinq 0/0, 119 00. — Quatre et demi 0/0, 116 50. — Quatre 0/0, 101 45. — Trois 0/0, 80 50. — Banque, 5305 00. — Obligations de Paris, 1298 75. — Naples, 108 60. — Dette active d'Espagne, 25 0/0. — Etats-Romains, 104 0 0. — Cinq 0/0 belge, 103 5/4. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 807 50. — Caisse Lafitte, 0000 60, 3080 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

#### On lit dans la *Gazette de France* :

L'ordonnance de nomination de la journée de pairs attendue paraitra dans quelques jours. La liste est à peu près arrêtée. Les débats dont quelques noms ont été l'objet dans le sein du conseil ont été funestes à beaucoup d'ambitions et de prétentions qui ont reçu des promesses. Chaque ministre proposait ses candidats de prédilection ; mais un haut personnage avait ses vues, et quand un membre du cabinet proposait un de ses protégés, tous les autres s'empressaient de le rejeter, dans l'espérance qu'il y aurait place pour les leurs. Les ministres ont ainsi été dupes, et la liste ne contient que des noms qui avaient été choisis par la cour.

On a eu beaucoup de peine à admettre quelques anciens députés qui avaient renoncé à toute candidature aux dernières élections, et dont les successeurs appartiennent à l'opposition. Ainsi M. de Tilly ne s'était pas présenté aux électeurs de Caen, *extra muros* ; on pensait donner sa succession à M. Delacour, qui a des relations avec le château. Cet arrangement n'a pas été du goût des électeurs qui ont nommé M. Emmanuel de Fontette. On en veut à M. de Tilly de n'avoir pu assurer le triomphe du candidat du juste-milieu, et on a dit qu'il aurait dû se faire réélire pour léguer sa succession en temps opportun. Malgré les promesses qui lui ont été faites depuis long-temps, ce n'est pas sans difficulté qu'il a été maintenu sur la liste.

Le général Bonnemains a été admis sans contestation ; outre qu'il a toujours bien voté, il s'efforce de procurer à M. Quesnault les moyens de réparer l'échec qu'il a essuyé à Cherbourg. En effet, les amis de M. Bonnemains se donnent beaucoup de mouvement dans l'arrondissement de Coutances en faveur de M. Quesnault, et la préfecture de Saint-Lô les seconde de toutes ses forces.

Quant à ces fidèles amis du système, tels que M. Barbet, que les électeurs ont eu la mauvaise grâce d'écarter au mois de juillet, on a voulu récompenser en eux le courage malheureux. On sait qu'ils ne se démentiront pas, et que leur vote au Luxembourg sera ce qu'il était au Palais-Bourbon. Quelques préfets voulaient voir leurs noms figurer sur la liste des heureux ; de ce nombre est M. Sers, qui a fait réussir M. de Nemours et mis au jour son éloquence. On lui tient compte de son zèle, mais il a été décidé qu'on l'en récompenserait plus tard.

M. Pasquier, qui tient beaucoup à la considération de la chambre des pairs, mais qui ne peut lui en donner autant qu'il voudrait, discute beaucoup, toutes les fois qu'il s'agit d'une nomination à la pairie, sur la quantité et sur la qualité. Il aurait voulu que le nombre des nouveaux pairs ne

pitaine de cavalerie, il tira froidement un pistolet de sa ceinture. L'uni-forme, le pistolet et, plus que tout cela, le regard sombre et résolu du jeune homme en imposèrent sans doute, car le murmure cessa aussitôt.

— Vous avez obéi, reprit-il d'une voix sourde ; c'est bien ! Adieu donc, et soyez heureuse !

— Adieu, soyez heureux ! répéta-t-elle d'un ton triste comme la mort. Elle suivit des yeux Léon qui s'éloignait à grands pas dans le cimetière, et, dès que le dernier pan de son manteau eut disparu derrière les croix accumulées, elle poussa un faible cri et tomba évanouie. Son père se précipita vers elle ; on la releva et on la transporta au château. Là, déposée sur son lit, on l'inonda d'eau de la reine de Hongrie, alors fort en vogue, et, à force de soins, on parvint à la tirer de ce long évanouissement. Lorsqu'elle eut repris ses sens, elle parut recueillir ses souvenirs et garda le silence pendant plus d'une heure. Elle déclara ensuite qu'elle se trouvait mieux, et qu'avec un peu de repos elle pourrait se trouver sur pied le soir. Rassuré par le calme de ses paroles, le marquis de Brichambault lui donna un baiser au front et fut rejoindre la nombreuse compagnie qui l'attendait dans la salle du festin. On se mit à table, et le repas, d'abord triste par suite de l'événement qui venait d'avoir lieu, prit peu à peu, grâce aux nombreux toasts portés avec des vins capiteux, une expression de gaité en rapport avec les circonstances. Les choses allèrent même si loin qu'on oublia la marche rapide des heures.

A la nuit tombante, l'on songea seulement à s'enquérir de l'état de la jeune mariée, et le marquis, abandonnant la table, se rendit à l'appartement de sa fille. Il trouva la porte de la chambre ouverte et entra. Le lit était vide, et la femme chargée de prendre soin de la malade dormait profondément dans un grand fauteuil. Le vieillard la secoua rudement par le bras et lui demanda sévèrement où était sa fille. Ainsi réveillée en sursaut, il fut impossible à la garde de répondre ; la jeune dame ne pouvait pas être loin, puisqu'elle n'avait fermé les yeux que depuis un instant et ne s'était même abandonnée au sommeil qu'en voyant sa maîtresse disposée à dormir. Dans l'espace d'un instant, tous les domestiques du château furent appelés ; on les questionna : ils déclarèrent n'avoir rien vu. Cours, jardins, remises, en un mot tous les recoins de la maison furent explorés inutilement. Le vieux marquis, son gendre et la plupart des convives, tous plongés dans une profonde consternation, se mirent eux-mêmes à la recherche. Ils demandèrent au concierge s'il avait vu passer la jeune femme ; mais le concierge était ivre, et il jura par le soleil, la lune et les étoiles qu'il avait trinqué à la prospérité du noble couple autant de fois qu'un honnête homme pouvait le faire sans tomber ; que le reste n'était pas son affaire ; qu'il avait bien aperçu, il y avait peu d'instants, une femme blanche glisser sous le porche ; mais qu'après tout il n'était pas assés fou pour teuler l'enfer en causant avec les revenants à la nuit tombante.

Cette vague indication servit du moins à faire connaître que Blanche

avait quitté le château. La troupe se précipita dans la plaine, illuminée alors par un clair de lune radieux. Les uns prirent une direction, les autres une autre, et, après être convenu de se réunir au chemin de Morte-Femme, ils se dispersèrent en courant et en appelant à grands cris la fugitive.

Nous laisserons le marquis et ses convives continuer leur recherche, et nous prendrons la liberté de fixer l'attention du lecteur sur d'autres personnages de cette histoire. A peu près au moment où l'on s'aperçut de la disparition de Blanche, une barque quitta la hutte située au centre de la Grande-Claire et se dirigea vers le remier canal du moulin de Barrabas. Le pêcheur aux anguilles ramait tandis que le chasseur, appuyé sur sa longue canardière, considérait pensivement les marais éclairés par la lune.

Deux personnages enveloppés dans leurs manteaux, le chapeau sur les yeux, étaient assis l'un près de l'autre sur le banc de la poupe : c'étaient Léon de Willems et son père. De douloureuses réflexions les occupaient sans doute, car ils gardaient le silence, et l'on entendait le bruit de l'eau agitée par les rames et que la barque fendait lentement. L'ardent fanatisme du vieillard s'était dissipé à l'air de la liberté, et il semblait avoir recouvré son caractère ferme et flegmatique, quoiqu'il fût empreint d'une mélancolie profonde ; il prit le premier la parole et adressa quelques mots de consolation à son fils.

— Oh ! mon père, répondit-il à voix basse, si vous saviez comme je l'aimais !... Et la voir ainsi passer aux bras d'un autre !...

— Elle y est forcée par la volonté de son père, répliqua le vieillard.

— Je le sais, reprit Léon, et je sais bien aussi qu'elle en mourra ; j'ai lu cela dans son regard ce matin. Il se passait en elle quelque chose d'extraordinaire ; on eût dit qu'elle n'était déjà plus de ce monde. Hélas ! notre belle jeunesse aura passé comme une ombre et courte journée d'hiver. Un dernier adieu à cette terre où nous avons vécu heureux, mon père, un adieu, et nous partons ! La frontière est à deux pas ; nous quitterons une patrie qui nous sourit aujourd'hui pour nous trahir peut-être demain, et nous demanderons ensuite à Dieu qu'il nous accorde l'oubli du passé.

Il baissa la tête en soupirant et se tut. Le chasseur et son compagnon commencèrent à leur tour à causer, mais d'une voix si basse qu'elle ne pouvait troubler la tristesse de Léon. La barque n'était pas alors éloignée de la pointe de Morte-Femme, et l'on commençait à sentir le courant du canal de la gauche. Comme rien ne pressait d'arriver, le pêcheur aux anguilles lâcha les rames et se tint debout nonchalamment appuyé sur sa fouine, tandis que la barque glissait lentement et en silence, obéissant à l'impulsion à peine sensible des rames.

— Jean-de-Dieu, murmura le chasseur, à en juger par la douleur de M. de Willems, il paraît que l'amour n'est pas toujours une chose agréable, et cela me fait faire des réflexions. Sais-tu ce que c'est, toi,

que l'amour ?

— Ça ne se rencontre guère dans les marais, répondit le pêcheur aux anguilles. Cependant, je me rappelle qu'avant d'avoir perdu la vue, lorsque je voyais passer de loin, dans les paludes, quelque jeune fille avec son cotillon rouge flottant au vent, il se passait en moi quelque chose qui n'était pas ordinaire. J'oubliais mes rames, ma fouine, tout, et je me mettais à regarder le ciel dans l'eau pendant des heures, ou bien je dansais comme un fou sur ma barque, au soleil couchant ; mais maintenant que tout est ténébreux autour de moi, je n'éprouve plus rien de pareil. Cependant, ajouta-t-il, lorsque j'entends la voix de Jeannette qui fait tomber en cascades une chanson de ses lèvres, cela est plus doux à mon oreille que le bruit de l'eau dans les cailloux.

— Oh ! c'est que Jeannette a une voix joyeuse comme celle des petits oiseaux qui chantent le matin dans les hautes herbes, s'écria le chasseur avec passion.

— Oui, mais je n'écouterai plus sa voix, reprit le pêcheur, car je ne connais pas une fille qui voudrait aimer un pauvre aveugle.

— C'est vrai, mon pauvre garçon, reprit le chasseur ; les femmes sont comme des papillons qui ne s'attachent à rien. Cependant je crois que je me déciderai à brûler les ailes de Jeannette en l'épousant.

— Epouser Jeannette... Ah ! ah !... murmura le pêcheur en tressaillant, tu quitteras la hutte pour le moulin ?

— C'est la seule chose qui me chagrine ; mais on se fait à tout.

— Oui, oui... tu as raison, balbutia l'aveugle, tandis qu'une expression de mélancolie profonde et résignée répandait ses tristes nuances sur sa belle figure.

Depuis quelques instants, la barque continuait sa route en silence, lorsqu'un bruit singulier vint éveiller l'attention du pêcheur aux anguilles.

— J'ai entendu quelque chose de lourd tomber dans l'eau, dit-il, et ce doit être vers la pointe de Morte-Femme.

— C'est sans doute un gros poisson qui vient jouer à la surface de la Claire pendant que la lune brille.

— Non pas, répliqua le pêcheur ; je ne me trompe jamais sur le bruit que produit la queue d'un poisson frappant l'eau. Regarde vers la pointe.

— En vérité, s'écria le chasseur, je vois quelque chose de blanc flotter au bout de la pointe. Que diable est-ce que cela peut être ? En avant, mon garçon, et ferme sur la rame droite !

La pointe de Morte-Femme formait à son extrémité une fourche entre les branches de laquelle le lit peu profond nourrissait un amas de roseaux, de nénuphars et de plantes aquatiques étalant au niveau de l'eau leurs feuilles larges et palmées. Les deux langues de terre qui bordaient ce petit bassin étaient plantées d'aulnes gigantesques dont les branches pen-daient au-dessus de l'eau comme de longues chevelures, et donnaient à ce lieu sauvage et solitaire une expression de tristesse amère. La barque, naviguant rapidement dans cette direction, ne tarda pas à y arriver.

— Encore un coup de rame, Jean-de-Dieu, fit le chasseur ; nous allons

de que de douze; on lui a dit qu'on ne pouvait se dispenser d'en nommer au moins vingt. Quelques personnes ordinairement bien informées assurent que ce nombre sera plus grand encore.

**ÉVÉNEMENT DU 8 MAI. — EXPERTISE. — VOYAGE.**

Le 26 de ce mois ont eu lieu dans les ateliers et sur la ligne du chemin de fer de Versailles (rive gauche) les opérations d'expertise ordonnées par le tribunal correctionnel dans son audience de mercredi dernier. Le compte-rendu des débats du procès a fait connaître l'objet de cette expertise supplémentaire, nous la rapporterons donc brièvement. Le rapport des experts commis par la justice expliquait ainsi la catastrophe du 8 mai : Le ressort antérieur de droite soutenant la machine le *Mathieu-Murray* s'était rompu d'abord; cette rupture, en troublant l'équilibre de la locomotive, avait amené le déraillement à gauche de la ligne; en conséquence de la machine sur le devant, conséquence du bris du ressort, l'infériorité de la machine sur l'essieu antérieur dont elle avait amené la rupture. L'infériorité avait dû être de tout l'espace libre entre les plaques de garde, c'est-à-dire de 27 centimètres environ, espace trop grand, selon les experts, accusait un vice dans la construction du *Mathieu-Murray*.

Une discussion assez vive s'est élevée entre les experts et les ingénieurs appelés dans l'instruction. On a soutenu 1° que la rupture de l'essieu avait été la cause de l'accident, qu'ainsi elle avait précédé le bris du ressort; 2° que si la rupture du ressort eût précédé celle de l'essieu, le déraillement qui s'est opéré à gauche se serait manifesté à droite de la ligne; 3° que l'accident n'aurait pas été aggravé par le système du *Mathieu-Murray*, machine à quatre roues; qu'au contraire la rupture de l'essieu antérieur présentait plus de danger d'abatement de la locomotive dans le système à six roues. En présence d'un si effroyable sinistre, alors que la destruction avait éclaté si subitement, il était difficile de fixer d'après des témoignages les causes de cet événement; la justice devait demander aux gens de l'art de rechercher, d'après l'examen des débris recueillis, la succession des phénomènes qui avaient abouti à cette ruine affreuse, afin de pouvoir ensuite faire à chacun sa part de responsabilité. Le rapport des experts, malgré les doutes dont il renfermait l'aveu, avait déterminé la mise en prévention de quelques employés de la compagnie du chemin de fer. La critique dirigée contre ce rapport tendait donc à enlever à la prévention son point d'appui le plus important. Les opérations auxquelles il vient d'être procédé devaient décider du mérite de cette critique. Les membres du tribunal et M. de Royer, avocat du roi, ont assisté aux diverses expériences.

**PREMIER POINT.** — Le *Mathieu-Murray* a été replacé sur des essieux et sur des roues de mesure identique à celle des essieux et des roues de cette machine, les plaques de garde offrant de même un espace libre de 27 centimètres. La machine abaissée de cette hauteur de 27 centimètres, il a été constaté que l'appareil placé entre l'essieu et le dessous de la chaudière aurait dû être brisé ou fortement lésé avant que la machine eût pu descendre ainsi de 27 centimètres. Or, cet appareil n'a aucunement souffert dans le *Mathieu-Murray*. Cette machine ainsi disposée, c'est-à-dire privée du ressort antérieur de droite, n'a présenté en outre sur l'avant qu'un abaissement insensible.

**DEUXIÈME POINT.** — La même machine, privée du ressort antérieur de droite et mise en marche, au lieu de dérailler à gauche, comme dans l'accident, a, selon les prévisions de la théorie, déraillé à droite.

**TROISIÈME POINT.** — Deux machines, l'une à quatre roues, l'autre à six roues, ont été privées de l'essieu antérieur. Dans cet état, la locomotive à quatre roues a semblé présenter encore plus de stabilité que la locomotive à six roues, le centre de gravité dans les locomotives à six roues étant placé plus près de l'avant que dans les locomotives à quatre roues.

Ces expériences terminées, le tribunal, assisté de MM. les experts et des parties, s'est transporté à Bellevue pour examiner les lieux mêmes du sinistre. Au retour, une vitesse d'environ dix-huit lieues à l'heure a été imprimée au convoi, afin de juger des sensations que peut produire cette extrême rapidité.

M. le président Perrot de Chezelles, M. Bourgain et M. l'avocat du roi de Royer avaient pris place sur la machine même, à côté du mécanicien et du chauffeur, se faisant expliquer, autant que le bruit le permettait, les diverses évolutions du mécanisme, les moyens employés pour activer, modérer ou arrêter la course.

C'était vraiment une chose digne d'un respectueux intérêt que la vue de ces magistrats, si peu accoutumés à une position aussi difficile, enveloppés de vapeur et de fumée, glacés par un vent de bise dont la rapidité du convoi augmentait la violence, et bravant ainsi, par amour pour la justice, l'émoi inséparable d'une façon de voyager si nouvelle pour eux et la gêne presque insupportable dont tous les assistants pouvaient apprécier la gravité.

M<sup>rs</sup> Bethmont, Jules Favre et Arago étaient placés près de M. le président sur le tender de la locomotive. Les habitants des villages par lesquels on passait, les voyageurs qu'on ramassait aux stations de Clamart, de Meudon, de Fleury et de Bellevue s'arrêtaient étonnés de cette foule d'habitants noirs mêlés, pour la première fois peut-être, aux uniformes colorés des mécaniciens et des chauffeurs qui y passent leur vie. Ils savaient en apprenant que c'était là la justice du pays, et en voyant comment elle comprend et sait remplir ses devoirs.

Le tribunal s'est d'abord fait indiquer la place où avait été ramassé l'essieu brisé; elle est indiquée par trois petits arbres qui s'élèvent au

sommet du talus, à la dix-septième traverse après la borne n° 8.

La première trace du déraillement se remarque à peu de distance : elle se manifeste à droite, à l'extérieur, par la fracture encore visible de l'un des coussinets; à l'intérieur, par des empreintes profondes laissées sur les traverses. On la suit ensuite, tant à gauche qu'à droite, par les entailles profondes que les roues des machines et celles des wagons qui les ont suivies ont laissées sur leur passage.

Lorsque le tribunal, après avoir suivi ces traces, est arrivé à l'endroit du talus où le convoi s'est arrêté, où a eu lieu l'horrible catastrophe, et où a été élevée la chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Flammes, une discussion fort vive s'est élevée entre les employés de la compagnie, qui en indiquaient la place, et l'une des parties civiles, par les soins et aux frais de laquelle a été élevée la chapelle. Celle-ci prétendait que le lieu du désastre était précisément celui où elle a fait construire la chapelle, tandis que les prévenus soutenaient qu'il avait eu lieu quelques mètres plus loin.

Le tribunal est remonté dans le convoi pour retourner à la gare. La vitesse de parcours, qui, calcul fait, avait été poussée seulement en montant à trente-deux kilomètres à l'heure, a été, en descendant, élevée jusqu'à soixante-quatre.

M. le président s'était placé, avec M. l'avocat du roi, dans une diligence, pour juger, dans cette position, de la possibilité de distinguer les objets devant lesquels passe un convoi. Sur la machine avaient pris place, au retour, M. Bertrand, membre du tribunal, M<sup>rs</sup> Arago et Metzinger, avocats dans la cause, et M. Bricogne, ingénieur et directeur en chef du matériel.

**POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS (7<sup>e</sup> chambre).**

**PRÉSIDENCE DE M. PERROT DE CHEZELLES.**

*Audience du 29 novembre.*

**Catastrophe du chemin de fer de Versailles (rive gauche); homicides et blessures par imprudence.**

L'audience est ouverte à onze heures et demie. On entend encore plusieurs témoins sur l'événement du 8 mai.

M. Gastil-Blaze dépose qu'il n'était pas sur le convoi de cinq heures et demie; mais il se trouvait dans celui de quatre heures et demie qui allait très-vite. Ce convoi a parcouru le chemin en dix-huit minutes; il était, comme celui de cinq heures et demie, attelé de deux locomotives, la plus petite en avant. Il était tellement ému par suite de cette vitesse, qu'en arrivant il dit aux employés : « Vous avez manqué de nous faire étripper; vous n'avez plus ma pratique. »

MM. Gimmet père et fils, serruriers à Meudon, ont vu le convoi, étant sur le pont de Bellevue, et jamais, suivant eux, il n'avait été si vite qu'à cinq heures et demie.

M. Delassas, architecte, habitait alors Meudon. Il a observé que les convois qui étaient remorqués par le *Mathieu-Murray* étaient soumis à des oscillations très-désagréables pour les voyageurs.

M. Jurailly, étudiant en médecine, était sur un des wagons découverts. La vitesse était excessive. Quelques secondes avant l'événement, le témoin a vu la cheminée de la première locomotive incliner fortement à droite. Au moment du choc, il a été lancé au loin.

Le sieur Monmégat, restaurateur, rue des Filles-du-Calvaire, est amené. Ce témoin est dans un état déplorable. A peine peut-il se soutenir. Sa figure est pâle et défaite, sa tête est couverte d'un bonnet, et un ami l'aide à marcher. Arrivé au pied du tribunal, il semble près de s'évanouir. On le fait asseoir et on lui apporte une bouteille contenant un tonique. Au bout de cinq minutes, il dit qu'il est prêt à parler.

Ce malheureux rend compte des circonstances qu'il a observées. La vitesse était extrême, on ne pouvait plus rien distinguer. Un monsieur qui était près de lui, et qui avait regardé à sa montre au moment du départ, y a regardé encore trois secondes avant l'événement, et a constaté que le trajet avait été fait en six minutes. Le déraillement est arrivé, ainsi que le bris des essieux et le renversement des machines. Le témoin a été blessé à la jambe, à l'épaule et à la tête, après avoir été lancé sur le talus et avoir en la tête dans la cendre chaude. Sa femme aussi a été blessée.

M. Pécarot, avocat, demeurant à Bellevue, a vu de loin le convoi; la vitesse était fort grande, si grande qu'elle lui a causé une vive sensation.

M. l'avocat du roi lit ensuite des dépositions de témoins absents. La première est celle d'un officier de marine qui se trouvait dans le convoi, et qui fut obligé de mettre son foulard devant les yeux pour éviter le sable soulevé par les roues qui tournaient excessivement vite. La seconde déposition est celle d'un ingénieur anglais qui connaissait beaucoup Georges. Georges était très-attaché au chemin de la rive gauche, parce qu'il jouissait sa présence indispensable à cause de l'insuffisance du matériel; il passait souvent la nuit pour mettre les machines en état pour le service du lendemain. Enfin on lit la déposition de M. Gaillé, mécanicien de la rive gauche avant Dupin, lequel témoin déclare que les roues du *Mathieu-Murray* vacillaient d'une manière effrayante pour qui n'y était pas habitué.

M<sup>rs</sup> Emmanuel Arago dit qu'il a voulu remonter à la source des propos que beaucoup de témoins attribuaient à Georges, peut-être par oubli. Il est allé voir M. Mitchel, ingénieur anglais, demeurant cité Bergère et qui est malade en ce moment. M. Mitchel a rapporté à M<sup>rs</sup> Arago le propos suivant de Georges : « Voilà la plus mauvaise machine qu'on puisse imaginer. » Georges disait cela à M. Mitchel un jour qu'il lui montrait les machines et qu'on faisait mouvoir devant lui le *Mathieu-Murray*.

Le tribunal ordonne que M. Mitchel sera entendu.

M<sup>rs</sup> Liouville commence par déposer ses conclusions en faveur de Toulmouche, Bichon et Bouchard, parties civiles; il demande que les prévenus soient condamnés aux peines portées par la loi, et solidairement avec l'administration à 10,000 fr. de dommages-intérêts pour M. Toulmouche, à 3,000 fr. pour M. Bichon, à 20,000 fr. pour M. Bouchard, et à tous dépens.

L'avocat commence ensuite sa plaidoirie, dans laquelle il déduit tous les moyens d'accusation avec une netteté et une clarté fort remarquables.

M<sup>rs</sup> Liouville n'a pas fini à quatre heures. Les plaidoiries dureront peut-être trois jours.

**Tribunaux.**

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON.**  
**PRÉSIDENCE DE M. DELANDINE.**

*Audience du 29 novembre.*

Pierre Martin est grand ami du petit verre et de la bouteille; mais, qui ne le sait? il faut payer à l'octroi des droits d'entrée exorbitants, et Martin n'aime pas à dépenser ainsi son argent; c'est assez vous dire qu'il est l'ennemi juré de la régie, qu'il a depuis long-temps déclaré la guerre à tous les commis des barrières. Bien souvent les fraudes ont obtenu plein succès, il a bu plus d'un coup sans acquitter les droits; mais, hélas! la fortune a abandonné Martin, il a été pris en flagrant délit de contravention, et il vient aujourd'hui, tête baissée, rendre compte de sa conduite devant la police correctionnelle.

Donc, le 27 octobre dernier, Martin, affublé d'une vieille houppelande et couché sur une charrette, comme s'il eût été malade, entra à Lyon par le pont de la Guillotière. L'employé Chabert, trouvant à notre homme une certaine allure embarrassée, et croyant d'ailleurs reconnaître un des *pratiques* de la régie, l'invite poliment à descendre de voiture et à passer au bureau. Martin, voyant que trop le résultat d'une semblable visite, résiste et décoche à Chabert un vigoureux coup de pied : une lutte s'engage, et, bon gré mal gré, il se voit entraîné dans le bureau. A peine y est-il entré qu'il tire de dessous ses vêtements une énorme vessie pleine d'esprit et la jette sur un poêle qui était tout rouge. Il y a explosion tout aussitôt, et la liqueur en feu rejailit sur les registres et sur les vêtements de tous les employés présents à cette scène. Profitant du désordre et de la confusion occasionnés par cette espèce d'incendie, Martin cherche à prendre la fuite. On l'arrête cependant, mais sa fureur devient extrême; il mord, menace, injurie, et, saisissant une énorme paire de ciseaux, il allait en frapper le receveur, lorsque la garde arrive et l'emmène en lieu de sûreté. Fouillé de nouveau, Martin a encore été trouvé nanti d'une seconde vessie qu'il aurait sans doute jetée sur le poêle si on n'y eût mis bon ordre.

M. le président au prévenu : Vous êtes accusé d'un double délit : d'abord vous avez essayé d'introduire frauduleusement de l'esprit de vin, ensuite vous avez fait rébellion aux employés de l'administration.

Le prévenu : Ma parole, monsieur le président! je n'ai frappé personne.

M. le président : Que dites-vous donc? les employés qui ont reçu les coups viennent de le déclarer.

Le prévenu : Ah! oui, je vous dis que je n'ai frappé personne.

M. le président : Mais ils en ont porté les traces pendant plusieurs jours. Pourquoi ensuite avez-vous jeté sur un poêle rouge une vessie pleine d'esprit?

Le prévenu : Par accident, monsieur le président; c'est sans le vouloir, aussi vrai que je vous le dis.

M. le président : Cela n'est pas croyable.

Le prévenu : Rien de si vrai, je vous dis.

Le tribunal n'a pas l'air d'être très-convaincu des allégations du prévenu et le condamne, sur les réquisitions du ministère public, à trois mois d'emprisonnement.

— Dans la même audience, le tribunal a condamné à un mois de prison le nommé Claude Sottard, prévenu d'avoir, le 12 novembre dernier, demandé l'aumône avec menaces, en prétendant qu'il avait été victime de l'incendie du quartier Saint-Paul.

**Chronique.**

**LYON.**

Dans la soirée de dimanche, une rixe violente a eu lieu dans un cabaret de la rue Trois-Maries, entre deux frères nommés Attier, natifs de Lyon, et deux remplaçants nommés, l'un Charles Ribourrot, de Douai (Nord), et l'autre François Marcet, de Nismes (Gard).

Cette rixe, qui avait une fille publique pour objet, a bientôt dégénéré en bataille. Expulsés du cabaret, les combattants en sont venus aux mains sur la voie publique, au devant du Palais-de-Justice. Là, l'un des remplaçants a été frappé d'un coup de couteau qui l'a blessé fortement; l'autre s'est enfui, et, atteint près du pont suspendu, il a reçu aussi un coup de couteau dans les reins.

Les militaires de garde au Palais-de-Justice ont arrêté l'un des frères Attier et l'ont conduit à l'Hôtel-de-Ville; l'autre, et c'est, dit-on, celui qui a frappé par derrière, est venu rôder pour voir ce qu'on faisait de son frère, et a été arrêté par les agents de police.

avoir ce que c'est. Mais ou je me trompe, ou cela ressemble fort au pan de robe d'une jeune fille.

Le chasseur à la hutte se mit à genoux dans la barque, et, se penchant sur l'eau, il saisit l'étoffe en tirant à lui. Mais quelle ne fut pas sa stupeur en éprouvant une certaine résistance et en découvrant soudain qu'il tenait un cadavre?

— C'est une jeune femme qui s'est noyée, murmura-t-il à l'oreille du pêcheur aux anguilles.

— Pose-la vite sur la barque, répondit-il; peut-être n'est-elle pas encore morte.

Le chasseur la saisit par sa longue chevelure, la tira hors de l'eau et la déposa doucement en travers sur la proue de la barque.

— Que tirez-vous donc de l'eau? demanda Léon en sortant de la réserve profonde dans laquelle il était plongé.

— C'est le corps d'une pauvre jeune fille qui vient de se noyer, répondit le pêcheur.

Léon frissonna, et, se levant rapidement, il s'approcha du cadavre. Un rayon de la lune, traversant les branches d'un aulne, éclairait en plein la jeune fille étendue d'une longue robe blanche, qui, assoupie par l'eau, dessinait des contours d'une pureté parfaite et d'une forme exquise; son visage avait la pâleur mate du marbre dépoli, et une couronne de fleurs d'orange s'entrelaçait dans sa blonde chevelure, dont l'extrémité pendait en dehors de la barque et trempait dans l'eau.

— Dieu puissant! s'écria soudain Léon, c'est elle! Puis, se jetant à genoux : Blanche! Blanche! lui cria-t-il à l'oreille, répondez-moi! je suis Léon!

Un écho faible et lointain répondit seul à son cri de désespoir. Il lui posa la main sur le cœur, approcha son visage de sa bouche : nul battement, nul souffle.

— Elle est morte! fit-il avec horreur.

— Elle est belle comme le nymphéa lorsqu'il épanouit sa coupe d'argent à fleur d'eau, murmura le chasseur à la hutte.

— Morte! répéta Léon. Ah! je comprends maintenant pourquoi elle me disait : « Que n'êtes-vous venu plus tard! »

Il se frappa le front en maudissant la Providence.

— Mon fils, dit le vieux baron d'une voix calme et grave, ne maudissez point; Dieu tient dans sa main des réparations pour tous les maux.

— Elle est morte! répéta Léon avec un frémissement sourd et prolongé.

— C'était la fille d'un marquis, murmura le pêcheur aux anguilles, et pourtant la voilà morte dans les Claires.

— Sa chevelure ressemble aux ombres flottantes des aulnes, dit le chasseur.

— Sa bouche est fermée pour toujours, reprit lentement l'aveugle, et elle ne chantera plus d'airs si doux à l'oreille.

— C'est une chose triste que deux yeux qui brillent comme des étoiles soient clos pour l'éternité.

— La vie est quelquefois trop lourde à porter, dit tristement Jean-Dieu, et l'homme s'ensevelit au fond des eaux pour mourir.

Un grand bruit de voix interrompit soudain cette litanie triste et monotone que ces deux hommes prononçaient instinctivement, et une troupe d'hommes, au milieu desquels on distinguait le marquis de Brichambault et le comte d'Oisy, s'avancèrent à l'extrémité de la pointe.

— Hommes! s'écria le vieillard, avez-vous vu passer une jeune fille vêtue de blanc sur les rives de la Claire?

— Nous venons de retirer de l'eau le corps d'une jeune femme, répondit le pêcheur aux anguilles; regardez si ce cadavre est à toi.

— Monstre sans entrailles! s'écria impétueusement Léon, c'est ta fille; elle a préféré la mort à l'époux que tu lui imposais!

Une sourde rumeur parcourut la troupe; le marquis de Brichambault poussa une exclamation de douleur; son gendre, élevant la voix, s'écria impérieusement :

— Morte ou vive, amenez!

— Jamais! s'écria Léon; elle est à moi!

Et il posa convulsivement sa main sur la jeune fille dont les membres paraient tressaillir.

— Lune et étoiles! fit soudain le chasseur en jetant son chapeau en l'air, il y a encore de la vie dans ce corps!

Et, saisissant la main frêle et inerte de Blanche, il la frappa rudement de sa main calleuse. La jeune fille soupira, céda à quelques bâillements invincibles, puis elle ouvrit les yeux et se dressa sur son séant.

Léon resta un instant muet de bonheur et de stupefaction; puis il se prit à pleurer comme un enfant en baisant la robe et les mains de la jeune fille qui le regardait faire avec un sourire de madone sur ses lèvres d'albâtre. La voix sèche et stridente du marquis brisa comme un charme cette scène d'amour.

— Je vous dis que ma fille n'est pas morte! s'écria-t-il; amenez-la, sur votre vie! Blanche, reviens, ou crains ma colère!

La jeune femme tressaillit; une expression de muette terreur se peignit dans ses grands yeux bleus, et elle sembla se serrer contre Léon, qui ressemblait au condamné au moment où il entend son arrêt de mort. Ses regards se portèrent alternativement sur son amant et sur le groupe de la pointe de Morte-Femme, mais sa bouche ne put rompre le silence.

— Blanche, m'entends-tu? répéta le vieillard d'une voix tremblante de colère.

A cette nouvelle interpellation, elle resta encore un instant indécise comme l'homme entre son bon et son mauvais génie, puis sa figure s'éclaira soudain, et elle répondit d'une voix douce et calme :

— Je ne vous connais pas, et je suis morte pour vous. Adieu, vivez en paix! Puis, passant avec amour son bras blanc sur l'épaule de Léon : O mon ami! dit-elle, la mort n'a pas voulu de moi; à toi donc ma vie! à toi seul! à toi toujours!

Un cri de joie sauvage s'échappa de la poitrine de Léon, et il s'écria

d'une voix forte : — Ramez!

Les rames tombèrent dans l'eau et la barque s'éloigna comme une flèche de la pointe de Morte-Femme, tandis que le groupe poussait des cris de fureur et des imprécations. Lorsque le silence fut rétabli, la voix du vieux baron de Willems se fit entendre.

— Il rendra le bonheur à ta fille, s'écria-t-il. Voilà toute notre vengeance, marquis de Brichambault!

Le groupe stupéfait et consterné suivit long-temps des yeux les fugitifs. La jeune fille, appuyée sur son amant, restait calme et immobile, et on distinguait long-temps encore sa robe blanche contrastant avec le man teau sombre de Léon. Enfin la barque se couvrit d'une petite voile brillante au clair de lune comme l'aile d'une colombe, et bientôt elle glissa sur l'eau avec tant de rapidité qu'elle ne tarda pas à disparaître dans les vapeurs bleuâtres et argentées de l'horizon.

Le reste de cette histoire rentre dans le domaine qu'il faut laisser à l'imagination du lecteur. Nous dirons seulement que le comte d'Oisy alla cacher sa honte à l'armée où il se fit tuer en duel par un de ses amis intimes. Son beau-père, le marquis de Brichambault, se retira dans un cloître des moines d'Enchin, auxquels il légua ses biens. Quant au chasseur à la hutte, séduit par la beauté de la jolie menuisère, il quitta sa chère canardière et ses marais bien-aimés pour endosser la casaque enfantine. Le jour de ses noces, le pêcheur aux anguilles disparut et revint trois semaines après, maigre et affaibli, s'asseoir au foyer de son ancien compagnon, et à toutes les questions qu'on lui fit il répondit qu'il avait fait une grande tournée dans les hautes Claires pour se distraire, mais qu'étant aveugle il avait souvent manqué de nourriture. Le lendemain il repartit et fut encore long-temps sans revenir. Ses apparitions dans la demeure de son ami devenaient de plus en plus rares, et chaque fois on remarquait la diminution de ses forces.

Cet infortuné avait au cœur une plaie qui le rongerait lentement. L'ex-chasseur l'engageait souvent à se fixer définitivement près de lui en lui faisant observer qu'il n'était plus assez fort pour continuer cette existence aventureuse; mais l'aveugle, souriant amèrement, lui répondait qu'il voulait finir comme son père et son grand-père, morts dans les Claires. Effectivement, un soir que Husmar considérait au coucher du soleil sa hutte chérie, il la vit tout-à-coup s'enfoncer dans l'eau et disparaître.

Le pêcheur aux anguilles, miné par un chagrin secret, n'ayant plus la force de conduire sa barque, s'était enfermé dans la hutte et en avait effondré le plancher à coups de hache; l'eau avait fait le reste.

Maintenant tous les acteurs de ce drame reposent depuis long-temps au pied de l'église, dans le petit cimetière du village; mais le moulin de Barabas fait encore retentir l'Palluel de son joyeux tic-tac, et si par hasard vous égarez vos pas dans ce coin de la Flandre, peut-être quelque vieux descendant du chasseur à la hutte vous parlera-t-il encore des *Fiancés des Claires*.

FIN. G.-HIPPOLYTE CASTILLE. (Le Parisien.)

Les deux remplaçants, dont les blessures ne sont pas sans gravité, ont été immédiatement transportés à l'Hôtel-Dieu.

Ce matin, des ouvriers sans travail se sont présentés sur les lieux où l'on creuse le fossé d'enceinte. Tous ceux qui étaient ouvriers en soie ont été admis; les autres ont été refusés, et ont dû s'en retourner sans savoir où ils trouveront le pain de la journée.

Nous le répétons, tous les ouvriers de Lyon, jeunes et vieux, ont besoin de travail; leur en refuser, c'est les contraindre au vol ou au suicide. Il dépend de M. le maire d'empêcher ces déplorables résultats; qu'il prenne donc des mesures.

L'exposition annuelle de la Société des Amis des Arts aura lieu samedi 3 décembre, dans la grande salle du musée.

Comme les années précédentes, l'exposition sera publique le dimanche, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine. Les vendredis et samedis sont réservés aux souscripteurs.

L'exposition sera fermée le lundi.

Le cours de littérature française s'ouvrira samedi prochain 3 décembre, à midi.

#### DEPARTEMENTS.

Le 17 novembre, deux habitants du village de Blyes, hameau de Chazey-sur-Ain, qui s'étaient confiés témérairement à un batelier en mauvais état pour aller ramasser les bois entraînés par le débordement de la rivière d'Ain, ont failli périr au milieu des flots. Après avoir été emportés par le courant, flottant entre la vie et la mort, ils furent déposés, par une circonstance providentielle, sur un îlot de sable au milieu du fleuve. Leurs cris appelèrent les habitants sur la rive; mais le village ne possédant pas de bateaux, on ne pouvait porter secours aux naufragés que les eaux grossissant menaçaient de plus en plus.

On courut en toute hâte chercher des bateliers dans les environs; les premiers qui arrivèrent n'osèrent s'aventurer sur la rivière qui était effrayante. Enfin les nommés Balme (Jean-Baptiste) et Berchet (Claude), journaliers à Chazey, se dévouèrent courageusement; s'élançant dans une petite barque, ils parvinrent, après des efforts inouïs et une longue lutte contre les flots tourmentés, jusqu'aux deux naufragés qu'ils prirent à demi-morts dans leur bateau et ramenèrent au rivage. Il était sept heures du soir; trois heures s'étaient écoulées depuis qu'ils étaient dans cette position affreuse.

#### Nouvelles Diverses.

Le 26 novembre, à cinq heures et demie du soir, la détonation d'une arme à feu fortement chargée est venue effrayer les habitants de la barrière Ménilmontant. On est monté précipitamment au troisième étage d'un hôtel garni contigu à cette barrière, d'où le coup paraissait être parti, et

qu'occupait depuis deux jours un jeune militaire. Ce malheureux, à peine âgé de 20 ans, venait de se tirer au bas-ventre un coup de pistolet chargé à balle. Ne s'étant pas donné la mort comme il l'espérait, il essayait encore de recharger son arme quand on est entré dans sa chambre. Après avoir reçu les premiers soins (des hommes de l'art, il a été transféré immédiatement à l'hospice Saint-Louis. Mais la gravité de ses blessures ne laissait aucun espoir de le sauver; il avait le ventre tout ouvert.

Par une circonstance aussi fatale qu' singulière, le frère de cet infortuné, garde national de la 1<sup>re</sup> légion de la banlieue, se trouvait de service à la barrière, et c'est lui qui le premier est accouru au bruit de la détonation. Voici les causes qui ont porté ce jeune militaire à cet acte de désespoir. Engagé depuis deux mois seulement au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, en garnison à Rouen, il avait obtenu une permission de huit jours pour venir voir ses parents. Trois jours avant l'expiration de cette permission, il avait écrit à son colonel pour solliciter une prolongation; mais, soit que sa lettre eût été mal adressée, soit que le destinataire ne voulût pas la recevoir, elle fut retournée à son auteur. A son retour, le jeune soldat se trouvait manquer aux appels de plusieurs jours. Au désespoir de se trouver en défaut, et n'osant plus retourner à son corps, c'est alors qu'il conçut le fatal projet d'attenter à ses jours.

La jeune Céline D... avait agréé, il y a plus d'un an, les propositions de mariage qui lui avaient été faites par un ouvrier qui avait accès dans l'atelier où elle travaillait. Depuis cette époque, les deux futurs se voyaient fréquemment; mais le jeune homme, malgré les pressantes instances de Céline, paraissait peu empressé de réaliser sa promesse. Enfin, dimanche dernier, ils eurent une dernière entrevue, dans laquelle la jeune fille conjura son amant de fixer l'époque de leur mariage; ses efforts furent inutiles, et, après quelques reproches sur les retards qu'il semblait vouloir apporter à leur union, elle le quitta et alla s'enfermer dans une chambre qu'elle occupait rue Quincampoix, 11.

Le lendemain et les jours suivants, elle ne parut pas à l'atelier. Ses compagnes de travail allèrent à son logement pour s'informer du motif de cette absence; mais la porte restait constamment fermée, et elles ne purent obtenir aucune réponse. Cette persistance à ne pas se montrer leur fit concevoir quelques soupçons, et elles se décidèrent à en faire part au commissaire de police du quartier, qui se transporta immédiatement sur les lieux et fit enfoncer la porte par un serrurier. Le premier objet qui frappa la vue en entrant dans la chambre fut la jeune fille agenouillée auprès de son lit, les mains jointes et la tête légèrement appuyée; elle était morte depuis plusieurs jours.

Au milieu de la pièce étaient un réchaud et une grande terrine contenant les débris éteints de deux décalitres de charbon, à l'aide desquels elle avait accompli l'acte coupable qui lui avait tranché la vie.

Avant d'exécuter son funeste projet, elle avait fait un inventaire minutieux de son mobilier; les objets qui ne lui appartenaient pas avaient été mis de côté avec des étiquettes contenant les noms des propriétaires. Sur une table étaient quatre lettres, parmi lesquelles il y en avait une pour sa sœur et une autre pour son amant; dans celle-ci, après avoir instruit son futur de sa fatale résolution, elle avait ajouté une sorte de mémoire rappelant diverses sommes qu'elle lui avait prêtées et montant ensemble à environ 50 fr.; elle terminait en lui enjoignant de remettre les 50 fr. à sa sœur. Une autre lettre était adressée à un ouvrier qui travaillait dans son atelier; elle était à peu près conçue en ces termes:

« Mon cher monsieur Auguste, vous m'avez promis de m'ensevelir si je mourais avant vous; je viens aujourd'hui réclamer ce dernier service de vous.

« J'espère que vous tiendrez votre promesse, vous! et c'est une consolation pour moi.

« Adieu.

Il paraît, en effet, que cette infortunée, qui méditait son projet depuis quelque temps, s'était assurée d'un certain nombre de personnes, et avait réglé d'avance, dans des conversations détournées, les dispositions à suivre pour ses funérailles. Sa résolution était si fermement arrêtée qu'elle avait eu la précaution de calfeutrer les interstices des portes et des fenêtres avec du papier enduit de colle, afin d'intercepter tout passage à l'air.

La cour d'assises de l'Hérault est en ce moment saisie d'une affaire grave qui préoccupe vivement l'attention publique dans ce département. Deux individus figurent sur le banc des accusés: ce sont les nommés Povol, trois vols consommés, et la complicité dans une tentative d'assassinat. Quant à Pomarède, il est accusé d'un incendie, de trente-trois tentatives de vol, dix-neuf vols, cinq tentatives d'assassinat et trois assassinats accomplis. Souvent le même jour plusieurs personnes ont été successivement assaillies sur le même lieu, aux environs de Béziers et de Pézenas; c'étaient surtout des marchands de bestiaux et des fabricants d'eau-de-vie qui étaient victimes de ces attentats.

Pomarède est d'une honnête famille, et on était loin de le soupçonner de ces crimes, lorsqu'enfin la justice fut mise sur sa trace et découvrit tous les méfaits qu'elle lui attribue.

On pense que les débats dureront quinze jours.

#### Nouvelles Etrangères.

##### ANGLETERRE.

Une émeute a eu lieu, vers le milieu de ce mois, à Skibberen, en Irlande. Après avoir vainement vu le *riot-act*, M. Gores Jones, officier qui commandait la troupe, a ordonné le feu. Plusieurs individus ont été blessés; un seul, Michel O'Donnell, a été tué. Quelques instants après, huit soldats de police ont encore été tirés sur les fuyitifs, et cette décharge a coûté la vie à un nommé John Brien.

Une enquête a eu lieu pendant plusieurs jours à Skibberen, sous la direction du coroner. Le jury a déclaré *justifiable* l'homicide commis sur la personne d'O'Donnell. Mais, relativement à John Brien, les jurés ont été d'avis qu'il y avait eu meurtre de la part des officiers de police qui ont tiré sur un groupe inoffensif et en pleine retraite.

##### SUISSE.

ARGOVIE. — Le grand conseil ayant décidé qu'il serait construit une route le long du Rhin, de Laufenbourg à Coblenz, pour attirer le transit du grand-duché de Bade sur le territoire suisse, et ayant destiné à cette construction une somme de 500,000 fr. de Suisse, les travaux préparatoires ont été immédiatement commencés.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

A vendre pour cause de décès.  
**FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR.**  
A LOUER.  
APPARTEMENT.  
Rue Trois-Carreaux, n. 6, au 2<sup>e</sup>. (344)

#### AVIS TRÈS-IMPORTANT.

##### M. GUGGEMOS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont des PIANOS à faire réparer de s'adresser directement dans ses ateliers, rue Lafont, n. 4, dans le passage, et rue Pizay, n. 5. Il prie surtout de ne pas le confondre avec ces soi-disant artistes qui la plupart n'offrent aucune espèce de sécurité, et cela surtout par leur condition nomade. M. GUGGEMOS ne saurait assez prévenir les personnes trop disposées à se laisser prendre à des promesses fallacieuses et qui ne se réalisent presque jamais.

Les nombreux PIANOS de tous les systèmes et de tous les genres réparés par M. GUGGEMOS, à Lyon et dans les environs, depuis qu'il a quitté Paris, lui ont assuré la confiance de toutes les personnes qui ont eu à employer son talent. Du reste, on peut voir continuellement des PIANOS RÉPARÉS et en réparation dans ses ateliers. Il garantit tous ses ouvrages. (Voir l'article du journal le Rhône du 23 novembre dernier).

M. GUGGEMOS se met avec un parfait désintéressement à la disposition des personnes qui veulent acquérir des PIANOS. Il se fait un vrai plaisir de les diriger dans leurs choix. Aussi avec lui, on est sûr d'acheter de bons instruments. Tant de personnes ont été trompées qu'il croit rendre un véritable service en donnant la plus grande publicité à cette annonce. Il reçoit en réparation les instruments du dehors. (345)

Rue Sainte-Marie-des-Terreaux.

#### CAFÉ DEPASSIO,

Ci-devant Café du Parc.

Le nouveau propriétaire de cet établissement vient d'y apporter de grandes améliorations sous tous les rapports. Les consommations y seront de premier choix.

On y trouve un assortiment de vins fins et ordinaires, de 50 c. la bouteille à 6 fr.—Entrepôt d'huîtres de Cancale. (5708)

#### Compagnie générale des Bateaux à vapeur,

Quai de la Charité, 28, à Lyon.

Transport de Voyageurs et de Marchandises.

#### SERVICE SPÉCIAL

ENTRE

#### LYON ET VALENCE.

DÉPART TOUTS LES JOURS IMPAIRS,

DU PORT DE LA CHARITÉ,

à 10 heures 1/2 du matin. (6688)

Bureaux: quai de la Charité, 28.

#### MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

S'adresser chez M. VERNET, place des Terreaux, n. 15, et chez M. FELIX BOISSONNET, place du Pont de la Guillotière, seuls pharmaciens dépositaires à Lyon du Spécifique de M. Thivaud. (AVIS AUX MALADES.) (7260)

#### Sirop Pectoral et Pâte Pectorale

##### D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots.—Prix: 2 fr. la demi-bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte avec l'instruction.—Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7301)

#### Pharmacie à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 23.

##### DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voiturier, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicière, rue des Serruriers. (7471)

#### SIROP PECTORAL DE MACORS

POUR RHUMES, ENROUEMENTS, IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1780, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque. Ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours conservé sur eux une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur, M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, dépositaire général, rue Montholon, 18, et chez M. BLAIN, pharmacien, rue du Marché-Saint-Honoré, 8. (7712)

#### PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N. 23.

##### RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

#### Sirop pectoral et calmant de Stechas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac.—Prix: 2 fr. 50 c. le flacon. En dépôt à SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7472)

#### Dépôt général des Médicaments brevetés et autorisés.

Pharmacie LARDET, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

Instruments en gomme élastique, Appareils pour l'allaitement, Bandages de tous genres, Cornets acoustiques de toutes les formes. — GRANDE BAISSE dans les prix. — On expédie Seringues de voyage, en étain, en verre et en os; Clyso-pompes, Néopompes, Néoclyso-pompes, Clysettes, Clysolides à manivelle, Clysobols, Clystériennes, Clysoirs imperméables, artériens et à robinet injecteur mobile, tubes de rechange avec ou sans raccord. — POUDRE SOLUBLE Pour se procurer de suite un lavement de guimauve, pavot et graine de lin. — BAS ELASTIQUES pour varices. — PLAQUES MÉTALLIQUES contre les douleurs. — Produits chimiques employés au daguerrétype. (7531)

#### Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7626)

#### Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

#### RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux. — Prix de la boîte: 1 fr. 20 c.

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon. On trouve la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. — Le flacon: 1 fr. 50 c. (7185)

#### GUÉRISON

parfaite et peu coûteuse

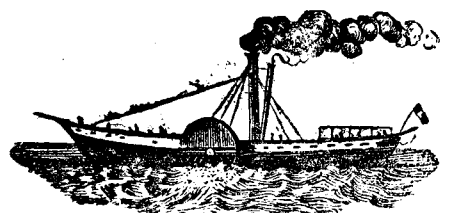
Des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rous-gours, démangeaisons, taches et boutons à la peau, affections rhumatismales, et toute Acreté ou vice du sang, par le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu supérieur à toutes autres remèdes.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 51. — Dépositaires: à Mâcon, M. JAMIN, rue des Cordons niers; à Chalon, M. BURET, rue au Change, 25. (7424)

#### RHUMES.--ENROUEMENTS.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; et à Genève (Suisse), ROTZLER, Grande-Rue, 4. (8119)

#### SERVICE DE LYON A CHALON.



#### LE TRITON ET LE DAUPHIN.

Malgré les grosses eaux, les DÉPARTS ONT LIEU TOUTS LES JOURS A SEPT HEURES DU MATIN, du quai de Serin. (6529)

#### TABLETTES LARQUE,

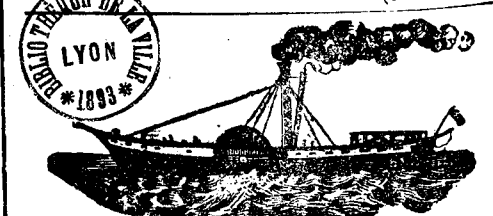
SACCHARURE DE LICHEN AU MOU DE VEAU, reconnues supérieures à tous les pectoraux pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, irritations.

Pharmaciens dépositaires: Larque, rue Saint-Polycarpe, 10, et Lardet, place de la Préfecture, à Lyon; Michel, à Tarare; Martinet, à Saint-Etienne; Rigaud, à Rive-de-Gier; Pignal, à Grenoble; David, à Voiron; Germain, à Annonay. — 1 fr. 50 c. la boîte avec une instruction. (8201)

BREVET D'INVENTION ACCORDÉ PAR LE ROI.

#### POUDRE PÉRUUVIENNE;

De POISSON, pharmacien à Paris. Elle purifie l'haleine, blanchit et nourrit l'émail des dents, les préserve du tartre et de la carie, raffermis les gencives et leur donne cet incarnat brillant qui fait un des plus beaux ornements du visage. — Dépôt chez M. LARDET, place de la Préfecture, à Lyon. (8044-6219)



#### LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer. d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône.

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulaillerie, 19.